

Brochure Groupes 2026

*“Quand le patrimoine devient
une expérience à partager.”*



SOMMAIRE

Pourquoi venir chez nous ?	3
Accès	4
Les événements incontournables	5
Les excursions journée (+ de 3h)	6
Découvrir Laon en format court (- de 3h)	13
Découvrir le territoire du Pays de Laon	20
Sorties toniques	26
Activités à la carte	29
Apprendre & transmettre	32
Pause gourmande	36
Autres sites et lieux de visites	38
Informations pratiques	40

légende



INCONTOURNABLE



NOUVEAUTÉ



INSOLITE



TONIQUE



NOMBRE DE PERS.
MAXIMUM



MODE DE
DÉPLACEMENT



GUIDE



MARCHE



REPAS



DURÉE DE
LA VISITE

Pourquoi venir chez nous ?

Le Pays de Laon offre une expérience rare, à la croisée entre un patrimoine spectaculaire et des expériences immersives adaptées aux groupes. Perchée sur son éperon, la cité de Laon séduit par la puissance de sa cathédrale, la richesse de son cœur médiéval et la diversité de ses parcours, des souterrains aux remparts, du street-art aux paysages naturels préservés.

Que vous organisiez une sortie culturelle, une journée conviviale ou un séjour thématique, nous vous proposons bien plus qu'une visite : une expérience structurée, fluide et mémorable, portée par la connaissance du territoire et le sens de l'accueil.

“Des parcours qui s'adaptent aux publics, aux rythmes et aux envies de chacun.”



Le Pays de Laon c'est...

Le Pays de Laon offre un concentré de patrimoine, de créations et de lieux à découvrir, révélant un territoire riche et pluriel.



156
communes



84 000
habitants



1000
ans
d'histoire



+ de 100
balades



64
oeuvres
street-art



+ de 80
monuments
classés à Laon



1 Musée d'art &
d'archéologie,
bénéficiant de
l'appellation
musée de France



3
sites inscrits
à l'UNESCO



Bienvenue au Pays de Laon

Un territoire d'exception où la richesse du patrimoine médiéval, la beauté des paysages et la diversité des sites à découvrir se conjuguent pour offrir une expérience culturelle et touristique complète, entre émerveillement, exploration et détente.

Votre interlocutrice

Votre interlocutrice dédiée, **Lise Lepage**, à l'Office de Tourisme du Pays de Laon, vous accompagne dans la conception de vos séjours groupes. À l'écoute de vos besoins, elle vous aide à élaborer des programmes sur mesure, vous conseille dans le choix des visites, des activités et des partenaires. Elle coordonne l'organisation pour vous garantir une expérience fluide et mémorable sur le territoire.





reservation@tourisme-paysdelaon.com

03 23 21 85 71

Venir à Laon

 
1h30 • 130 km
d'Amiens

 
1h30 • 130 km
de Paris


110 km
de Roissy Charles de Gaulle


160 km
de Lille


230 km
de Bruxelles

 
45 min • 50 km
de Reims



EN TRAIN

La gare SNCF se trouve en ville basse, Place des droits de l'Homme. Des navettes régulières vous permettront de rejoindre la ville haute.



PAR LA ROUTE

La ville de Laon est située à la croisée des RD 1044 et RN2 et à proximité de l'autoroute A26 permettant de rejoindre l'A29, l'A1 ou l'A2.

Les événements incontournables

Retrouvez toutes les dates ici !



à Laon →

Week-end de la pentecôte

Circuit Historique de Laon

Avec plus de 30 ans d'existence au compteur, cette manifestation vous donne l'occasion d'admirer nombre de voitures anciennes (environ 700), autos classiques et youngtimers, en provenance de toute l'Europe, pour une parade alliant patrimoine urbain et automobile dans Laon et ses environs.

à partir de 14h - accès gratuit



à Laon et dans son pays →

3^{ème} week-end de septembre

Les Journées Européennes du Patrimoine

Les plus beaux sites et monuments, connus ou cachés, sont ouverts à la visite pendant deux jours, en accueillant également diverses animations, pour les amoureux de TOUS les patrimoines.

à partir de 10h - accès gratuit



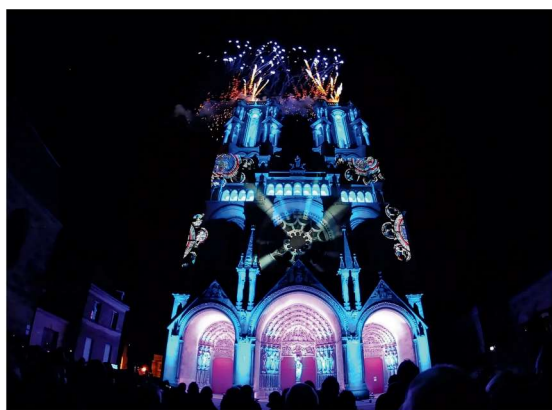
à Laon →

Août

Couleurs d'été

À la nuit tombée, les Couleurs d'été révèlent le patrimoine du Pays de Laon à travers des mises en lumière et des projections monumentales. Un parcours estival qui invite petits et grands à porter un nouveau regard sur des lieux emblématiques du territoire.

à partir de 21h - accès gratuit



à Laon →

1^{er} week-end de Septembre

Les Fêtes médiévales

Chaque année, les Fêtes médiévales de Laon font revivre l'histoire de la cité à travers spectacles, déambulations et animations inspirées du Moyen Âge. Un rendez-vous festif et familial qui invite tous les publics à redécouvrir le patrimoine dans une ambiance conviviale.

à partir de 10h - accès gratuit



Excursions *journée* (+ de 3h)





Secrets sous la ville

Laon et ses souterrains



À PARTIR DE

58 € / pers*



Journée



Effectif maxi par
guide : 25



1 km



Audioguide des
souterrains en français,
anglais, allemand,
néerlandais



Repas



Visite possible en
français, anglais, italien



La visite guidée, les
entrées Secrets sous
la Ville, le repas



Le transport, les
dépenses personnelles



Nos Incontournables



DU SOMMET DE LA CITÉ À SES PROFONDEURS, LAON SE RACONTE AU FIL DE LA JOURNÉE.

Une journée de visite pour comprendre Laon dans toutes ses dimensions.

Des hauteurs de la cité médiévale à ses galeries souterraines, ce parcours associe découverte patrimoniale et expérience immersive, pour retracer l'histoire de la ville sur le temps long.

Programme :

10h00

Vous serez accueillis par votre guide à la **Promenade de la Couloire** et partirez à la découverte de la cathédrale gothique et son quartier canonial : cloître, ancien hôtel-Dieu, palais épiscopal et la cour du Dauphin.

12h00

Vous déjeunerez dans un restaurant de la cité, sélectionné par nos soins.

14h00

Découverte de la scénographie "Secrets sous la ville". Munis de votre audioguide, l'histoire de Laon se révélera au fil de ses galeries souterraines tout en remontant l'histoire. Vous terminerez votre journée par le cœur médiéval de la ville avec les remparts et la chapelle des Templiers dernièrement rénovée.

17h00

Retour au car, Promenade de la Couloire et fin de nos prestations.

Visite non adaptée aux enfants de - de 6 ans
Visite adaptée au public handicapé sauf moteur

*À partir de 58€ TTC / pers. (base 50 personnes)



Nos Incontournables

UNE EXPLORATION COMPLÈTE DE LAON, DE SES REMPARTS À SES LIEUX EMBLÉMATIQUES.

Partez à la découverte de la cité médiévale perchée de Laon et de son secteur sauvegardé, l'un des plus vastes de France.

Remparts, ruelles et édifices emblématiques composent un ensemble patrimonial remarquable, offrant une lecture complète de l'histoire urbaine et architecturale de la ville.

Programme :

10h00

Vous serez accueillis par votre guide à la **Promenade de la Couloire**. Découverte de la cathédrale gothique qui vous émerveillera par son architecture, sa lumière, ses vitraux richement colorés et ses bœufs légendaires perchés sur les tours.

12h00

Vous déjeunerez dans un restaurant de la cité, sélectionné par nos soins.

14h00

Partez à la conquête de la cité médiévale avec la découverte de l'hôtel-Dieu, du cloître, des remparts et ruelles médiévales. Votre visite se terminera par la Chapelle des Templiers, toute en splendeur après sa rénovation.

17h00

Retour au car, Promenade de la Couloire et fin de nos prestations.

Visite adaptée au public handicapé

*À partir de 58€ TTC / pers. (base 50 personnes)

la cité médiévale




Parcourir l'histoire




À PARTIR DE


58 € / pers*


 Journée


 Effectif maxi par guide : 25

 1 km

 Repas

 Visite possible en français, anglais, allemand, italien

 La visite guidée et le repas

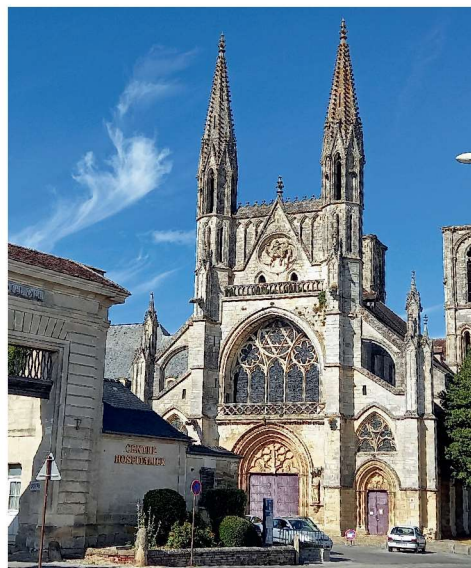
 Le transport, les dépenses personnelles



Laon & l'abbaye St Martin

RDV au XIIe siècle

Nos Incontournables



À PARTIR DE

58 € / pers*



Journée



Effectif maxi par guide : 25



1 km



Repas



Visite possible en français, anglais, allemand, italien



La visite guidée, le repas



Le transport, les dépenses personnelles

UN PARCOURS AU CŒUR DES GRANDS ÉDIFICES MÉDIÉVAUX DE LAON

Faites un bond dans l'histoire tumultueuse de Laon pour vous retrouver au XIIème siècle et découvrez plusieurs édifices toujours visibles de cette période faste des bâtisseurs !

Programme :

10h00

Vous serez accueillis par votre guide **devant l'église Saint-Martin** pour une découverte de cette abbaye de l'ordre des Prémontrés : visite de l'abbatiale, du cloître, du logis de l'abbé et de son curieux «vide-bouteilles».

12h00

Vous déjeunerez dans un restaurant de la cité, sélectionné par nos soins.

14h00

Partez ensuite découvrir la lumineuse cathédrale gothique et son quartier médiéval.

17h00

Retour au car, Promenade de la Couloire et fin de nos prestations.

Visite adaptée au public handicap sauf moteur

**À partir de 58€ TTC / pers. (base 50 personnes)*



La langue française De Laon à Villers-Cotterêts



Nos nouveautés

UNE IMMERSION DANS L'HISTOIRE ÉCRITE ET VIVANTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

De Laon à Villers-Cotterêts, ce parcours relie patrimoine écrit et histoire de la langue française. La découverte de manuscrits à Laon se prolonge par la visite de la Cité internationale de la langue française.

Programme :

10h00

Vous serez accueillis par votre guide devant l'église **Saint Martin** pour découvrir l'abbaye, Seconde dans l'ordre des Prémontrés. La bibliothèque vous ouvrira ses portes pour vous laisser découvrir quelques manuscrits médiévaux gardés avec grand soin depuis des siècles !

12h00

Vous déjeunerez dans un restaurant de la cité, sélectionné par nos soins.

14h00

Départ pour Villers-Cotterêts, où la Cité internationale de la langue française, installée dans un château de François Ier, propose une découverte guidée de l'histoire et des usages de la langue française. La visite se poursuit librement à travers les expositions permanentes et interactives.

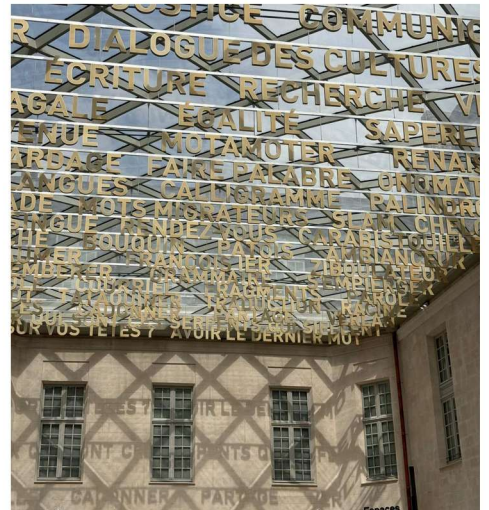
17h00

Fin de nos prestations à Villers-Cotterêts.

Visite adaptée au public handicapé

*À partir de 60€ TTC / pers. (base 50 personnes).

De l'écrit médiéval à la langue moderne



À PARTIR DE

60 € / pers*



Journée



Effectif maxi par guide : 25



1 km



70 kms avec votre car personnel



Repas



Visite possible en français



La visite guidée, le repas et l'entrée à la Cité internationale



Le transport, les dépenses personnelles



De Laon au Chemin des Dames

**Un territoire façonné
par l'histoire**

Nos incontournables 



À PARTIR DE

60 € / pers*



Journée



Effectif maxi par
guide : 25 (le matin)
1 guide par car
l'après- midi.



70 kms avec votre
car personnel



1,5 km



Repas



Visite possible en
français, anglais, italien



*La visite guidée, le
repas, l'entrée à la
Caverne du Dragon*



*Le transport, les
dépenses personnelles*

UN ITINÉRAIRE ENTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET LIEUX DE MÉMOIRE

Une journée qui fait dialoguer les siècles. Partez à la découverte de la cité médiévale de Laon et de sa cathédrale, avant de poursuivre vers le Chemin des Dames, haut lieu de mémoire de la Première Guerre mondiale.

Programme :

10h00

Vous serez accueillis par votre guide à la **Promenade de la Couloire**. Visite guidée de la majestueuse cathédrale gothique et découverte de la cité médiévale via ses remparts.

12h00

Vous déjeunerez dans un restaurant du Pays de Laon, sélectionné par nos soins.

14h30

L'après-midi débute par une visite commentée en car le long de la ligne de crête du Chemin des Dames, ponctuée de lieux de mémoire, de cimetières militaires et de hauts lieux emblématiques, tels que l'ancien village de Craonne ou le plateau de Californie. La découverte se poursuit au Centre d'Accueil du Visiteur avec la visite du musée de la Caverne du Dragon, ancienne carrière aménagée en caserne souterraine.

18h00

Retour à Laon, Promenade de la Couloire et fin de nos prestations.

Visite adaptée au public handicapé

Prévoir une place pour le guide dans le car

**À partir de 60€ TTC / pers. (base 50 personnes)*



Le Chemin des Dames & l'Abbaye de Vauclair



Nos Incontournables

UNE TRAVERSÉE HISTORIQUE AU CŒUR DU TERRITOIRE

Des traces du Moyen Âge aux paysages marqués par la Grande Guerre. Une journée placée sous le signe de l'Histoire, du Moyen Âge à la Grande Guerre. Entre l'abbaye de Vauclair et le Chemin des Dames, ce parcours met en regard patrimoine et mémoire.

Programme :

10h00

Vous serez accueillis par votre guide sur le **parking du Centre d'Accueil du Visiteur** (Caverne du Dragon) et partirez en car pour l'abbaye de Vauclair. Les ruines de cette abbaye cistercienne du XII^{ème} siècle nichée au cœur de la forêt et son jardin de plantes médicinales vous envoûteront.

12h00

Vous déjeunerez dans un restaurant du Pays de Laon, sélectionné par nos soins.

14h30

Venez découvrir le Centre d'Accueil du Visiteur abritant le musée de la Caverne du Dragon, installé dans une ancienne carrière aménagée en caserne souterraine. Retournez ensuite au car pour le jalonnement et les hauts lieux du Chemin des Dames dont le Plateau de Californie, le village de Craonne, le Monument des Basques et un cimetière militaire.

17h30

Retour sur le parking du Centre d'Accueil du Visiteur et fin de nos prestations.

Visite adaptée au public handicapé

**À partir de 60€ TTC / pers. (base 50 personnes)*

Entre patrimoine et mémoire



À PARTIR DE

60€ / pers*



Journée



1 guide par car
(prévoir une place)



1,5 km



30 km avec votre
car personnel



Repas



Visite possible en
français, anglais



*La visite guidée, le
repas et l'entrée à la
Caverne du Dragon*



*Le transport, les
dépenses personnelles*

Découvrir Laon *en format court*

Composez votre séjour
(- de 3h)





Les souterrains

“Secrets sous la ville”

Guidée par un audioguide, la visite propose un voyage à travers l'histoire de Laon, depuis ses premières implantations jusqu'à la ville contemporaine. Chaque étape permet de mieux comprendre la construction et les transformations de la cité.



25 pers. par départ



1h30



Audioguide en français, anglais, allemand, néerlandais



L'entrée pour *“Secrets sous la ville”*



Le transport, les dépenses personnelles

Départ et retour à l'office de tourisme

Départs à 10h, 14h, 15h et 16h

D'octobre à mars : pas de départ à 16h et le matin les dimanches et jours fériés

Visite non adaptée aux enfants de - de 6 ans

Visite adaptée au public handicapé sauf moteur



La cathédrale

et ses hauteurs

La visite de la cathédrale Notre-Dame de Laon se prolonge par la découverte du musée lapidaire installé dans la tribune, avant la montée dans les parties hautes jusqu'à la tour. L'ascension révèle progressivement un panorama spectaculaire sur la cité perchée et le paysage environnant.



18 pers. max par guide



1h30



209 marches



Visite possible en français, anglais, allemand et italien



La montée dans la tour et les tribunes



Le transport, les dépenses personnelles

Déconseillé aux personnes claustrophobes et à mobilité réduite

Non adaptée aux enfants de - 6 ans



Nouveauté



La cité médiévale

et la cathédrale

La cathédrale

et son Trésor

Au fil des ruelles de la cité médiévale de Laon, remparts et portes fortifiées dessinent un décor spectaculaire, témoin de la puissance de la ville au Moyen Âge. La visite conduit ensuite à la cour du Dauphin, avant de s'achever face à la majestueuse cathédrale Notre-Dame, véritable repère monumental qui domine la cité et offre une lecture saisissante de son histoire et de son architecture.

La visite de la cathédrale gothique Notre-Dame ouvre un parcours d'exception, prolongé par la découverte de la chapelle du Trésor et des bâtiments conventuels, du cloître à l'hôtel-Dieu, témoins de la richesse spirituelle et architecturale du site.



25 pers. par guide



25 pers. par guide



2h ou 3h



1h30



Disponible en français, anglais, allemand, italien



Disponible en français, anglais, allemand, italien



La visite guidée



La visite guidée



Le transport, les dépenses personnelles



Le transport, les dépenses personnelles

Visite adaptée au public handicapé

Visite adaptée au public handicapé



Découvrir l'abbaye

Saint-Martin

Fondée par l'ordre des Prémontrés, l'abbaye Saint-Martin dévoile son église, son cloître et ses espaces monastiques, dont le spectaculaire "vide-bouteilles", témoignage de la vie quotidienne des chanoines.



25 pers. par guide



1h30



Disponible en français, anglais, allemand, italien



La visite guidée



Le transport, les dépenses personnelles

Visite adaptée au public handicapé

Nouveauté



La chapelle des Templiers

et le Musée du Pays de Laon

Découvrez les œuvres emblématiques du musée, de la préhistoire au XIXème siècle sans oublier le tableau "Le concert" des Frères Le Nain puis la chapelle des Templiers, dernièrement rénovée.



25 pers. par guide



2h



Disponible en français, anglais, allemand, italien



La visite guidée



Le transport, les dépenses personnelles

Nous consulter pour les horaires

Visite adaptée au public handicapé sauf moteur



Insolite



Les enseignes

de Laon

Abordez l'histoire de Laon et du médiéval à travers les enseignes historiques. Au fil de la cité médiévale, la visite propose de lever les yeux vers les anciennes enseignes, témoins discrets de la vie commerciale et artisanale d'autrefois.



25 pers. max.



1h30



Disponible en français,
anglais



La visite guidée



*Le transport, les
dépenses personnelles*

Visite adaptée au public handicapé

La + tonique



Découvrir la Cuve

Saint-Vincent

En serré entre les deux bras de la Montagne de Laon, cet espace autrefois couvert de vignes est aujourd'hui un vaste écrin forestier. Au fil de la promenade, votre guide vous invite à en découvrir la faune, la flore et l'évolution des paysages.



25 pers. par guide



1h30



Disponible en français,
anglais



Prévoir des chaussures
confortables



*Selon conditions
climatiques*



La visite guidée



*Le transport, les
dépenses personnelles*

*Déconseillé aux personnes à mobilité réduite
Réalizable uniquement de mars à octobre*



Insolite



Le Street Art

au coeur de la cité médiévale

Découvrez Laon à travers le street art, au fil d'un parcours guidé qui révèle des œuvres disséminées dans la cité médiévale et invite à porter un regard différent sur la ville.



25 pers. max.



1h30



Départ depuis l'Office de Tourisme



Disponible en français, anglais



La visite guidée



Le transport, les dépenses personnelles

Visite adaptée au public handicapé

Insolite



Le Street Art

en ville basse

Réalisées dans le cadre du Festival international des arts urbains, les fresques murales du quartier Champagne se découvrent lors d'une déambulation guidée au cœur de la ville basse.



25 pers. max.



2h



Départ depuis le centre social du Triangle



Disponible en français, anglais



La visite guidée



Le transport, les dépenses personnelles

Visite adaptée au public handicapé

Tarifs des visites



Visites guidées groupes

TARIF	1H30/2H	2H30/3H
	<ul style="list-style-type: none"> • La cathédrale et son Trésor • L'abbaye Saint-Martin • Les souterrains • la cathédrale et ses hauteurs • La cité médiévale et la cathédrale • Les enseignes • la cuve • Le street art • Le musée • La chapelle des Templiers 	<ul style="list-style-type: none"> • La cité médiévale et la cathédrale
groupe adulte	150 € ^{*/**}	180 € ^{*/**}
scolaires	140 € ^{*/**}	170 € ^{*/**}

*Les suppléments dimanche & jours fériés : + 60€ (1h30/2h) / + 70€ (2h30/3h)

**Les suppléments langues étrangères : + 80€ (1h30/2h) / + 110€ (2h30/3h)

Les suppléments sont cumulables

Secrets sous la Ville

PUBLIC	CONDITIONS	TARIFS
Tarif Plein	Moins de 15 personnes	9€ / personne
Tarif Plein	à partir de 15 personnes	7€ / personne
Tarif réduit*	—	4,50 € / personne
Scolaires - élèves	—	4,50 € / élève

Scolaires - accompagnateurs : à partir de 15 élèves, 2 gratuits

Scolaires - adulte supplémentaire : 7€/adulte

*Tarif réduit : -18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi ou personnes en situation d'handicap

Découvrir le territoire *du Pays de Laon*





Le jalonnement

du Chemin des Dames

Suivez en car la ligne de crête du Chemin des Dames avec le Plateau de Californie, l'ancien village de Craonne, les monuments d'Hurtebise, de Napoléon et des Basques puis le cimetière militaire de Craonnelle, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

- ➔ Rendez-vous sur le parking du Centre d'accueil du visiteur



1 guide par car
(prévoir une place)



2h



20 kms avec votre
car personnel



Disponible en français,
anglais, italien



La visite guidée



*Le transport, la visite de la
Caverne du Dragon, les dépenses
personnelles*



La caverne du dragon

& le Chemin des Dames

À bord du car, découvrez le jalonnement du Chemin des Dames, ponctué de sites emblématiques, avant de poursuivre la visite au musée de la Caverne du Dragon, installé au cœur du Centre d'Accueil du Visiteur. Un parcours qui permet de comprendre l'histoire et les enjeux de ce haut lieu de mémoire.

- ➔ Rendez-vous sur le parking du Centre d'accueil du visiteur



1 guide par car
(prévoir une place)



3h



20 km avec votre
car personnel



Disponible en français,
anglais, italien



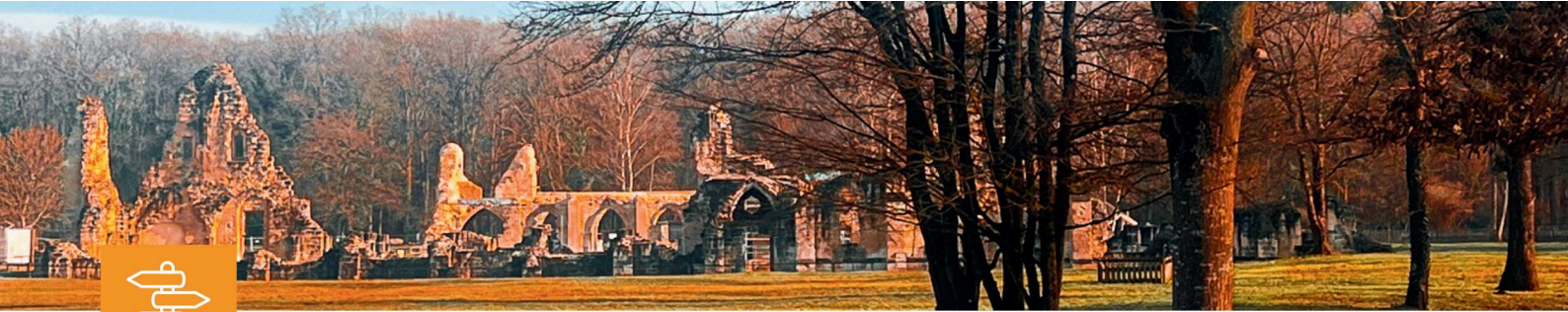
*La visite guidée et l'entrée à
la Caverne du Dragon*



*Le transport, les
dépenses personnelles*

Visite adaptée au public handicapé

Visite adaptée au public handicapé



L'abbaye

de Vaclair

Sur le Chemin des Dames, l'abbaye cistercienne de Vaclair mêle vestiges monastiques et mémoire de la Grande Guerre, dans un cadre naturel ponctué d'un jardin de plantes médicinales.

➡ Rendez-vous devant l'abbaye de Vaclair



25 pers. max



1h30



Disponible en français, anglais

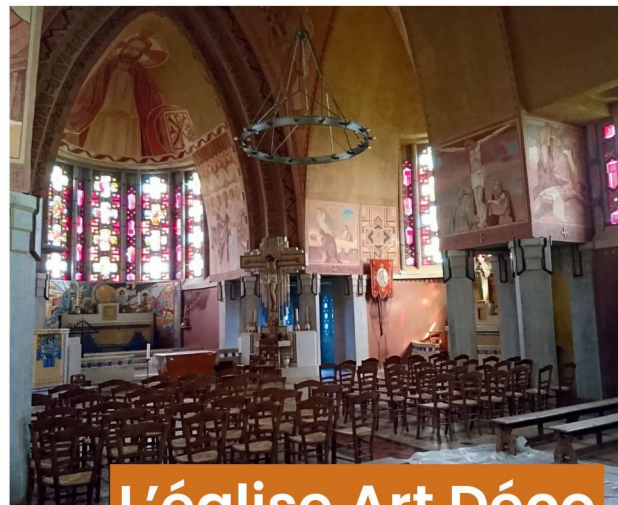


La visite guidée



Le transport, les dépenses personnelles

Visite adaptée au public handicapé



L'église Art Déco

de Martigny-Courpierre

Partez à la découverte d'une église emblématique de la Reconstruction, aux lignes et décors caractéristiques de l'architecture Art déco. Située à Martigny-Courpierre elle témoigne du renouveau architectural et artistique de l'après-guerre.

➡ Rendez-vous devant l'église de Martigny-courpierre



25 pers. max



1h30



Disponible en français



La visite guidée



Le transport, les dépenses personnelles

Visite adaptée au public handicapé



La basilique

de Liesse

Venez découvrir la basilique, haut lieu de pèlerinage dédié à la Vierge Noire depuis le XII^e siècle, qui attire fidèles et visiteurs depuis des siècles. Ce site emblématique invite à comprendre l'importance spirituelle et historique du sanctuaire, au cœur d'un patrimoine profondément ancré dans le territoire.

➔ Rendez-vous devant la basilique



25 pers. max



1h30



Disponible en français,
anglais



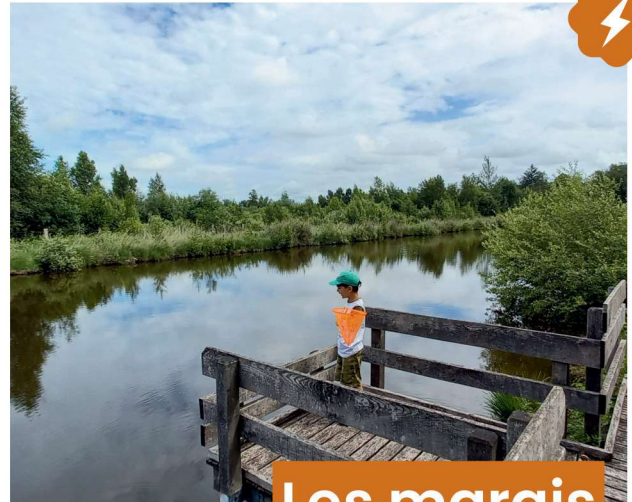
La visite guidée



Le transport, les dépenses
personnelles

Visite adaptée au public handicapé

La + tonique



Les marais

de la souche

Découvrez un vaste espace naturel de près de 3 500 hectares, composé de bois, d'étangs et de zones humides, véritable refuge pour une biodiversité remarquable. Ancien territoire d'extraction de la tourbe, ce site offre aujourd'hui un paysage préservé où se croisent espèces protégées, milieux naturels sensibles et traces d'une activité humaine passée.

➔ RDV Parking de la Tourbière (Liesse)



25 pers. max



1h30



Prévoir des chaussures
confortables



Selon conditions
climatiques



Disponible en français,
anglais



La visite guidée



Le transport, les dépenses
personnelles

Déconseillé aux personnes à mobilité réduite
Réalizable uniquement de mars à octobre

Tarifs des visites

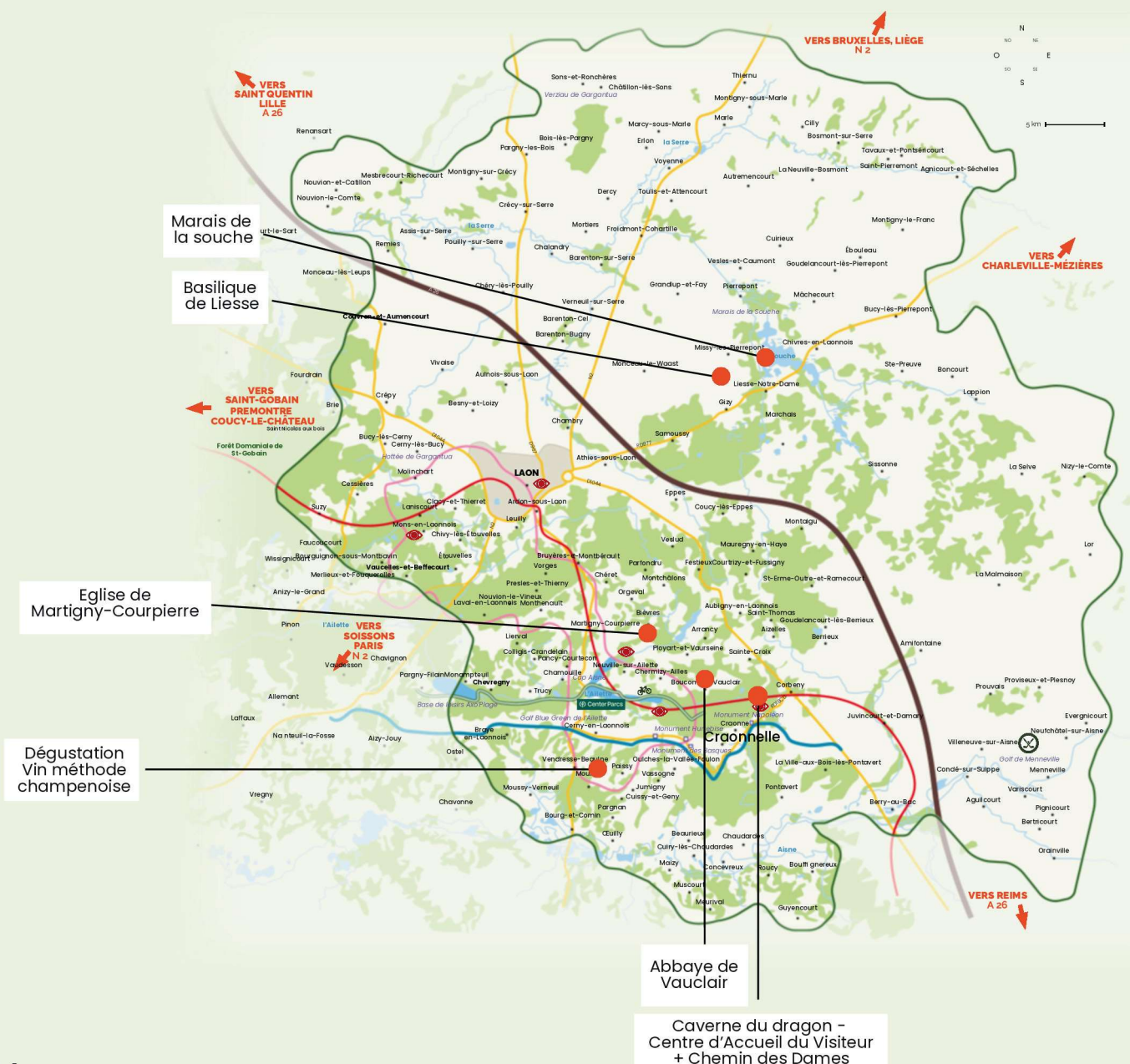
TYPE DE TARIF	1H30/2H	2H30/3H
Tarif Normal	190 € ^{*/**}	220 € ^{*/**}
Tarif Scolaire	180 € ^{*/**}	210 € ^{*/**}

*Les suppléments dimanche & jours fériés : + 60€ (1h30/2h) / + 70€ (2h30/3h)

**Les suppléments langues étrangères : + 80€ (1h30/2h) / + 110€ (2h30/3h)

ⓘ Les suppléments sont cumulables.

Pays de Laon



Sur mesure

**Votre projet. Notre expertise.
100 % sur mesure.**

Vous imaginez. Nous construisons.

Séjour, journée d'étude, séminaire, sortie de groupe, programme thématique...

Notre équipe conçoit avec vous une expérience adaptée à vos objectifs, à votre public et à votre budget.

Le Service Groupes de l'Office de Tourisme conçoit des programmes entièrement adaptés à vos attentes :

- Durée modulable (½ journée, 1 jour, 2 jours, plus...)
- Public ciblé (entreprises, associations, scolaires, clubs, autocaristes...)
- Thématiques personnalisées
- Logistique intégrée

Nous coordonnons l'ensemble des prestations pour vous proposer une organisation fluide et cohérente.



Hébergement



Restauration



Visite guidée



Transports



**Activité sportive
ou de loisir**

Pour qui ?

✓ Entreprises

Séminaires, réunions, cohésion d'équipe

✓ Associations & clubs

Sorties culturelles, découvertes thématiques

✓ Groupes constitués

Programmes organisés selon vos envies

Contact : Lise Lepage

reservation@tourisme-paysdelaon.com

03 23 21 85 71



Sorties toniques

NOUVEAU
Mini
Groupes





Randonnée



La + tonique

autour des remparts

- Un circuit de randonnée vous sera remis à l'office de tourisme pour partir à la découverte des remparts.
- Le midi, un pique-nique vous attendra dans un Coffee shop de la Cité. A déguster sur les remparts !
- Découvrez ensuite les souterrains via la visite audioguidée 'Secrets sous la ville'.
- Nous vous invitons à terminer votre journée par la découverte du musée d'art et d'archéologie du Pays de Laon et son célèbre tableau des Frères Le Nain 'Le Concert'.

*Horaires des souterrains : Nous consulter
Randonnée : 6 kms - 2h - Niveau moyen
La randonnée et la visite du musée ne sont pas accompagnées
Panier repas : Sandwich ou Poké Bowl, dessert et boisson*

29 € / pers



6h30



10 à 25 pers.
dans les souterrains



Prévoir des chaussures
confortables



*Le circuit randonnée,
le pique-nique et
l'entrée des "Secrets
sous la Ville"*



*Le transport,
les dépenses
personnelles*



Street-golf

Jouer la ville autrement

Venez-vous initier à la pratique du golf urbain dans les ruelles de la cité médiévale de Laon !



5 à 12 pers.



2h30



*Selon conditions
climatiques*

24 € / pers

A partir de 16 ans



À trottinette

Une randonnée originale dans le cœur historique

Randonnez sans effort dans la cité de Laon à la découverte de ses ruelles médiévales et ses monuments historiques !



4 à 10 pers.



1h00



*Selon conditions
climatiques*

25 € / pers

A partir de 14 ans



La + tonique



Randonnée

sur le Chemin des Dames

23 € / pers

Randonnée autour de l'abbaye de Vauclair en passant sur un tronçon de la Via Francigena.

Pique-nique au cœur de l'abbaye ou pause repas à la Guinguette de Vauclair.

Visite guidée : l'après-midi rendez-vous avec votre véhicule au musée de la Caverne du Dragon situé au Centre d'Accueil du Visiteur pour une immersion au cœur de la vie des tranchées.

Reprenez votre véhicule pour vous rendre dans une ferme située dans un hameau du Chemin des Dames afin de déguster un vin élaboré selon la méthode champenoise.

*Horaires du Centre d'Accueil du Visiteur : Nous consulter
Randonnée : 4,8 kms - 1h30 - Niveau facile. La randonnée n'est pas accompagnée
Ne comprend pas le repas du midi. Vous pouvez contacter 'La Guinguette de Vauclair' Ouvert d'avril à novembre
T 03 23 79 51 83 - contact@guinguette-vauclair.fr
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé*



➔ Rendez-vous à l'Abbaye de Vauclair



15 à 49 pers.



6h30



Prévoir des chaussures confortables



Le plan de la randonnée, l'entrée au musée et la dégustation



Le transport, les dépenses personnelles et le repas

Toutes les randonnées

Partez à la découverte de notre territoire en téléchargeant notre application mobile !



Téléchargez-moi !



+ de 100 balades

multilingue



géoloc intégrée



Balades
en Pays de Laon
Par Monts & Merveilles



Activités *à la carte*

NOUVEAU
Mini
Groupes



35€ / personne



Le fort de Bruyères



De la trottinette à la chèvrerie

Bruno vous accueille pour une balade en trottinette électrique autour du fort de Bruyères, avant la découverte de l'exploitation caprine de Béatrice, passionnée par ses chèvres.



4 à 20 personnes
Selon conditions climatiques
A partir de 14 ans

9€ / personne



Chèvrerie



Un moment qui fait fondre petits et grands

Béatrice vous fera découvrir son exploitation caprine, installée dans un ancien fort Séré de Rivières.



15 à 50 personnes

8€ / personne



Le safran



Ou l'Or Rouge



10 à 30 personnes

Benoît vous accueille au cœur de son exploitation familiale pour vous faire découvrir le safran, fleur rare et délicate à cultiver, avant une dégustation en fin de visite.

*Hors octobre : lundis et vendredis à 10h ou 14h
En octobre : visites à 10h uniquement, avec cueillette, le lundi ou le vendredi*

9€ / personne



Pause pétillante



sur le Chemin des Dames

Dégustation de vin de méthode champenoise à la ferme du Hameau de Chivy sur le Chemin des Dames.



20 à 50 personnes
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé



Sortie théâtre

Au cœur de la cité médiévale, la compagnie Acaly vous accueille au café-théâtre de la Gargouille pour une pièce originale mêlant humour et histoire.

À travers les aventures de Lug et Lau, deux explorateurs aussi curieux qu'improbables, le spectacle entraîne le public à la découverte des mystères de Laon, entre souterrains, rencontres inattendues et personnages marquants du passé.

Une manière vivante et ludique d'aborder l'histoire de la ville et de repartir avec de beaux souvenirs.

Possibilité de déjeuner ou dîner avant ou après la représentation

(Menu unique proposé par le café-théâtre comprenant : entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, café ou thé) - 28€ par personne

600 € la prestation



1h00



40 pers. max



Possibilité de restauration en suppl.



La représentation



Le transport, les dépenses personnelles, le repas

Apprendre & transmettre

Groupes
scolaires



Circuits découverte



Le +
visité !



1h30 - départ à
heure fixe



25 pers. max



Audioguide
disponible en
français, anglais,
allemand ou
néerlandais

Proposez à vos élèves une expérience inédite

Secrets sous la ville (pour les + de 6 ans)

Avec votre audioguide, découvrez l'histoire de
Laon à travers ses souterrains.

4,50 € / élève

conditions : nous consulter



La majestueuse cathédrale

Entrez dans l'univers d'une cathédrale gothique et
découvrez comment architecture, lumière et symboles
racontent l'histoire du Moyen Âge.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Cette visite permet d'identifier les principales
caractéristiques de l'architecture gothique, de
comprendre l'organisation d'une cathédrale à travers le
plan de la nef et d'observer le rôle architectural,
esthétique et symbolique de la rosace.



2h



8-12 ans



1 guide
par classe

Le musée lapidaire de la cathédrale



1h30



8-12 ans

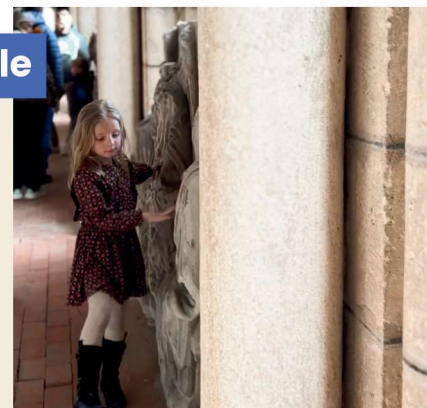


1 guide
par
classe

Partez à la découverte des sculptures de la cathédrale et
apprenez à lire la pierre à travers les détails qui ornaient
autrefois l'édifice.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Cette activité permet d'observer et d'identifier différents
éléments sculptés, tels que les clés de voûte, les
gargouilles ou les gâbles, afin de comprendre leur
fonction, leur rôle décoratif et leur place dans l'architecture
gothique.



Découverte de la vieille cité

Parcourez la vieille cité de Laon et découvrez comment
la ville s'est construite et protégée au fil des siècles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Cette exploration du rempart permet d'aborder la
géologie du site, de comprendre l'intérêt défensif de la
cité perchée et d'appréhender l'organisation de la société
au Moyen Âge à travers l'aménagement urbain.



2h

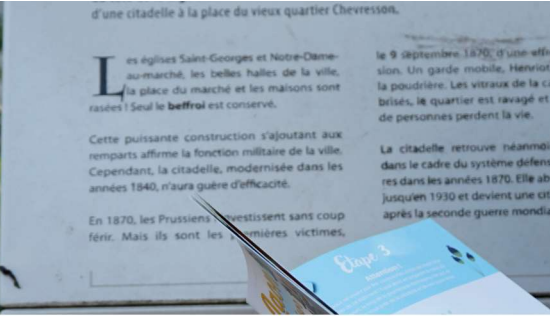


8-12 ans

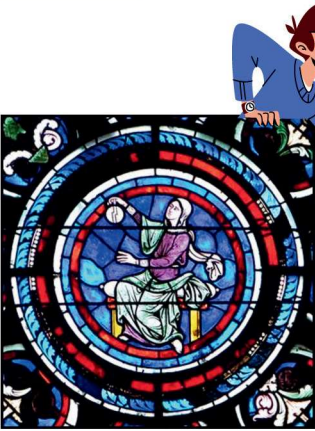


1 guide
par classe

Tarif par visite : 150 € / classe



Jeux de piste



Mais où sont passés les plans des vitraux de la cathédrale ?

Aure, apprentie vitrailiste, s'est promenade dans la cathédrale et a posé ses plans. Malheureusement, elle n'a aucun souvenir de l'endroit où elle a pu les mettre. Pourriez-vous l'aider à les retrouver, elle en a besoin demain pour terminer ses travaux ?

4 € / enfant

2 gratuités acc. par classe



1h30



8-11 ans



Activité sans guide



nouveau

Disparition sur le chantier

Il est arrivé un drôle de tour à Bartholomé, petit boeuf très sympathique. ses amis animaux ont disparus soudainement du chantier et se sont transformés en pierre. Il compte sur ton dévouement pour les retrouver.

4 € / enfant

2 gratuités acc. par classe



1h30



8-11 ans



Activité sans guide



nouveau

Premier tour de garde dans la cité

Odilon, jeune chevalier du guet, va devoir monter la garde les nuits prochaines et appréhende cette nouvelle expérience. Afin de ne pas se perdre, il a besoin que tu l'aides à mémoriser son parcours.

4 € / enfant



1h30



8-11 ans



Activité sans guide



2,50 € / enfant

2 gratuités acc. par classe

Le Trésor de Gaudry

Une chasse au trésor au travers de la ville pour découvrir le trésor caché de l'évêque Gaudry.



1h30



à partir de 7 ans



Activité sans guide

Informations *pratiques*

Accueil des scolaires



À VOTRE ARRIVÉE

Emplacements gratuits pour les cars prévus sur la Promenade de la Couloire, à 300 mètres de l'office de tourisme qui se trouve sur le parvis Gautier de Mortagne.

SANITAIRES

Les toilettes se trouvent rue du Cloître, au pied de la cathédrale ou à l'office de tourisme.



PIQUE-NIQUE

Nous vous invitons à pique-niquer sur les remparts, Promenade de la Citadelle, à l'abri de la circulation et autour de l'aire de jeux pour enfants. En cas de météo capricieuse, nous vous mettons à disposition des lieux de repli sur réservation préalable à votre visite et sous réserve de disponibilité.

BOUTIQUE

La boutique de l'office de tourisme vous propose un large choix d'ouvrages ainsi qu'une sélection d'objets ou de jouets en lien avec le site visité.

OÙ DORMIR

Cap'Aisne situé à Chamouille dispose d'une structure d'accueil de 95 lits autour d'une base nautique
<https://www.capaisne.fr/> - Tél : 03 23 21 49 70

Y ASSOCIER D'AUTRES SITES PÉDAGOGIQUES :

Le département de l'Aisne propose de nombreuses offres pédagogiques pour les enseignants axonais autour de l'histoire, l'archéologie, l'environnement ou encore le sport.
<https://www.aisne.com/actualites/offres-pedagogiques-pour-tous-eleves>

Pause-goûter

2,50€ / enfant

Nous pouvons
prévoir votre goûter



Pause *gourmande*



Encas & restaurants



Pause goûter

Le temps d'une douceur

Le matin ou l'après-midi, venez prendre une pause autour d'un café ou d'un thé et d'une pâtisserie !



8€ / personne



Encas du midi

Pour les petites faims

Vous voulez prendre un encas rapidement le midi ?
Un Healthy Plate ou un toast saumon avocat ?

Servi avec une boisson et un dessert pour le toast saumon ou avocat (hors smoothies et milshakes)



Limité à 30 pers.

21€ / personne



À emporter

L'art du pique-nique

Prenez votre déjeuner sur les remparts avec cette formule à emporter !

14 € : Smash D2 ou egg Muffin, dessert et boisson

21 € : Mexican Sandwich ou Poke Bowl et boisson



2 formules

14€ ou 21 €
/ personne

Déjeuner au restaurant

avec votre groupe



L'Office de Tourisme peut se charger de la réservation d'un restaurant pour votre pause déjeuner. Nous sélectionnons des établissements de qualité, permettant de profiter d'un moment de détente autour d'un repas soigné, mettant en valeur la gastronomie locale. Cette étape gourmande s'intègre pleinement à votre journée et offre un temps convivial pour apprécier le territoire autrement.



Jusqu'à 60 places



Prévoir 2h

Exemple de menu

Kir de bienvenue

BOISSONS

ENTRÉE

¼ vin, café et eau

Tarte au Maroilles

PLAT

Filet mignon à la bière et son accompagnement

DESSERT

Moelleux au chocolat

Bon Appétit !

Autres sites & lieux de visites





NATURE

Maison de la nature et de l'oiseau

Association coordinatrice du réseau "NaturAnim" proposant des actions d'éducation à l'environnement labélisées à destination des publics scolaires autour de la faune et la flore.

📍 6, rue de la Vallée,
02860 Neuville-sur-Ailette, France

☎ 03 23 23 87 81

✉ maison.nature.oiseau@gmail.com



LIEU CULTUREL

Le pavillon Vauclair

Au cœur de la forêt domaniale, le Pavillon de Vauclair (ou Vallis Clara) est un lieu culturel vivant qui propose toute l'année une programmation variée : expositions, ateliers, spectacles et rencontres. Son espace scénographique vous plonge dans l'histoire de l'abbaye de Vauclair grâce à une maquette représentant l'abbaye au XVIII^e siècle et des écrans interactifs qui vous offrent une découverte immersive et ludique allant de l'antiquité à aujourd'hui. Un lieu unique où patrimoine, culture et nature se rencontrent.

i Accès libre et gratuit - 03 23 22 69 72



MUSÉES



LE MUSÉE DE VASSOGNE

Explorez ce musée relayant de nombreuses expositions sur les objets de la vie quotidienne et du monde du travail du XVIII^e au XX^e siècle.

outilsvassogne.fr



LE MUSÉE DES TEMPS BARBARES

Ce musée est consacré à l'époque mérovingienne, à partir des fouilles archéologiques d'une nécropole et d'un habitat des VI^e et VII^e siècles.

museedestempsbarbares.fr



LE MUSÉE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Installé dans l'ancienne école communale du village, ce musée vous fera revivre l'école telle qu'elle était au début du siècle dernier.

musechevregny.fr



LE MUSÉE DE COUVRON

Exposition consacrée à la présence militaire à Couvron, de l'US Air Force aux régiments français.

couvron.fr

Contact auprès de la mairie de Couvron

Informations *pratiques*

Réservation & conditions générales

- Les tarifs indiqués correspondent à la prestation d'un guide pour un nombre de participants défini.
- Toute réservation fait l'objet d'un contrat ; seule la réception du contrat signé vaut confirmation.
- Pour les excursions à la journée, la réservation devient ferme après versement d'un acompte de 25 %.



- Le nombre définitif de participants doit être communiqué au plus tard 8 jours avant la date de la visite.

Tarifs & prestations

- Pour les visites guidées, les tarifs n'incluent pas les droits d'entrée des sites payants.
- Les formules déjeuner comprennent un menu unique ; tout régime alimentaire spécifique doit être signalé à la réservation.
- Pour les excursions à la journée, une gratuité est accordée pour le 31^e et le 51^e participant ainsi qu'un chauffeur par car. Les tarifs sont établis sur une base de participants précise et s'entendent hors supplément dimanche, jour férié ou langue étrangère.



Organisation pratique des visites

- ✓ Certaines visites s'effectuent avec le car du groupe ; une place doit alors être prévue pour le guide.
- ✓ Les visites sont proposées en français et peuvent être assurées en langues étrangères (anglais, allemand, italien) selon disponibilité.
- ✓ Il est recommandé que les groupes soient couverts par une assurance responsabilité civile.

Informations *pratiques*



À savoir avant de réserver votre visite

- La visite Secrets sous la ville **débute et se termine** à l'Office de tourisme.
- Les **départs** ont lieu à **horaires fixes** (10h, 14h, 15h et 16h, selon la période).
- La visite n'est **pas adaptée aux enfants de moins de 6 ans** et déconseillée aux personnes souffrant de claustrophobie ou de difficultés de déplacement.
- Elle est accessible aux publics présentant des handicaps visuel, auditif ou mental, sous conditions.

Accès, contraintes et ouvertures des sites

- L'accès à certains sites peut être restreint en fonction des offices religieux, concerts ou événements (notamment la cathédrale).
- Les parties hautes, souterrains et certains parcours peuvent être déconseillés à des publics spécifiques.
- Les horaires d'ouverture de l'Hôtel-Dieu, du Musée du Pays de Laon et de du Centre d'Accueil du Visiteur sont susceptibles de varier selon la saison.
- Des zones de stationnement spécifiques sont prévues pour les autocars ; certaines parties de la ville sont interdites à leur circulation.

Contact :

Lise Lepage

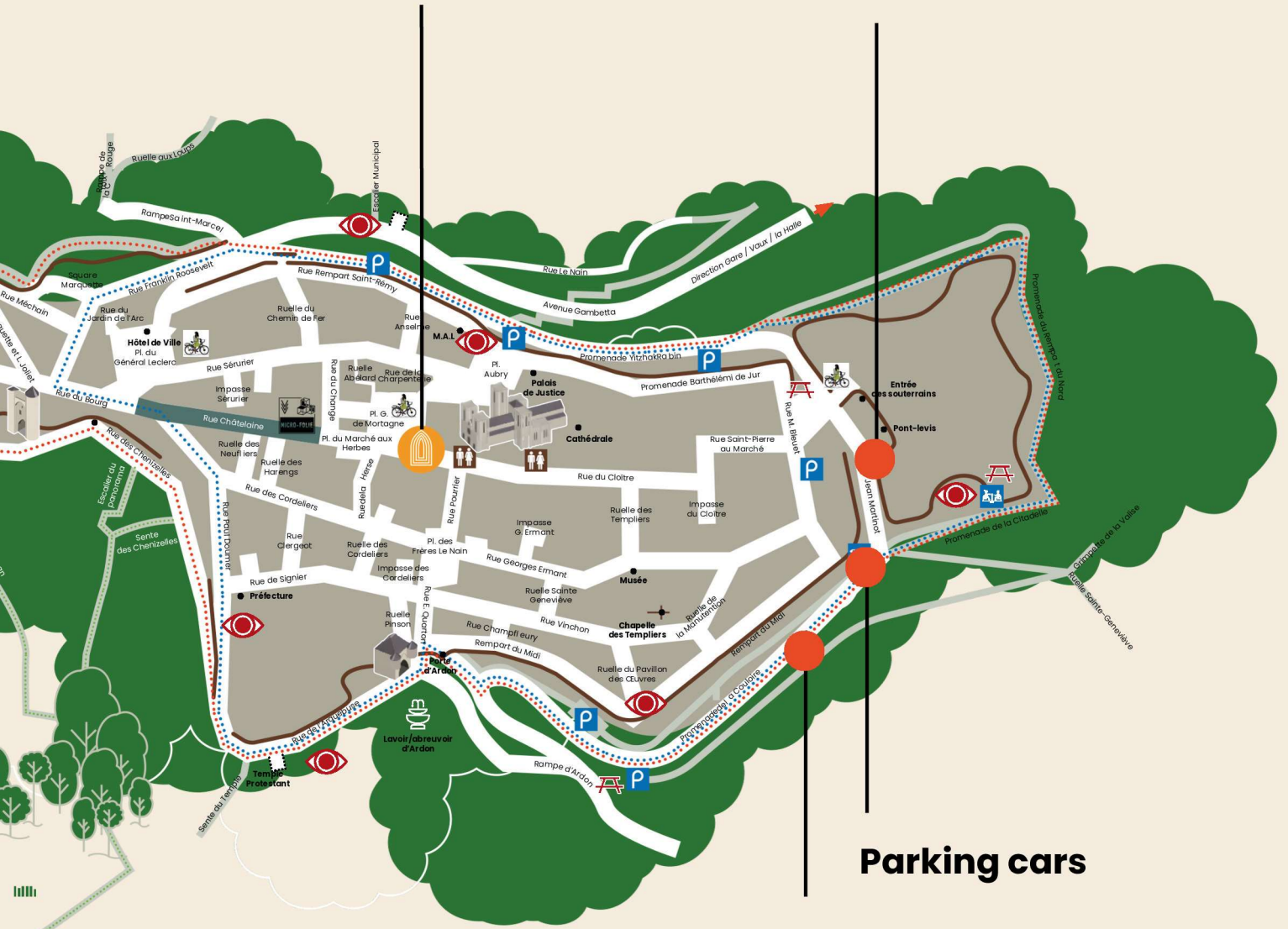
reservation@tourisme-paysdelaon.com

03 23 21 85 71



Église Saint-Martin

100 m



Parking cars

Promenade de la couloire

LÉGENDE

-  Remparts (7km)
Ramparts (4,6mi)
-  Sentes
Trails
-  Enseignes en fer forgé
Wrought iron signs
-  Toilettes publiques
Public toilet
-  Aire de pique-nique
Picnic area
-  Fontaines remarquables
Remarkable fountains
-  Parking gratuit
Parking
-  Jeux pour enfants
Children's play
-  Aire de camping-car
Motorhome area
-  Points de vue
Viewpoint
-  Office de Tourisme
Tourist Office
-  Belvédère
Panoramic terrace
-  Vélocité
Electric bike rental service

100 m

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Articles R 211-3 au R 211-13 du Code du Tourisme résultant des textes d'application de la « Loi Tourisme » n° 2009-888 du 22 juillet 2009.

Les informations contenues sur cette brochure, le devis, la proposition, constituent l'information préalable visée par l'article L211-9 du Code du Tourisme. Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-3 à R211-13 du Code du Tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Article R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, dans le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
 - 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
 - 3° Les prestations de restauration proposées ;
 - 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
 - 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
 - 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
 - 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
 - 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
 - 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
 - 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
 - 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
 - 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
 - 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.
- Article R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur
 - 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates
 - 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour
 - 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil
 - 5° Les prestations de restauration proposées
 - 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
 - 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour
 - 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8
 - 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies
 - 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour
 - 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur
 - 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés
 - 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4
 - 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle
 - 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11
 - 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur
 - 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus
 - 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur
 - 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour
 - 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4
 - 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.
- Article R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées
 - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur
- Un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Article R211-12 Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Office de Tourisme et responsabilité : L'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon ci-après, désigné « l'Office de Tourisme » est responsable dans les termes de l'article L221-16 du Code du Tourisme et offre à un client des prestations. Il est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. Le client doit toujours se référer au programme fourni par l'Office de Tourisme. Il sera toujours informé en cas de modification.

Article 2 – Information : Ces présentes conditions générales de vente ne tiennent pas lieu de contrat. Les prestations présentées en brochures peuvent être soumises à modification, conformément au Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client par l'Office de Tourisme. Le client est invité à relire et vérifier son contrat et ses bons d'échanges pour éviter toute erreur administrative.

Article 3 – Durée du séjour : La prestation offerte par l'Office de Tourisme est à durée déterminée par l'acceptation du contrat. Le client ne peut se prévaloir d'un maintien dans les lieux à l'issue du séjour. Si des nuitées complémentaires veulent être ajoutées par le client, celles-ci seront hors responsabilité de ces dites CGV et dépendront des conditions de vente du prestataire qui se réserve le droit d'accepter ou non la poursuite du séjour en fonction de ses disponibilités.

Article 4 – Réservation et règlement : L'acte de vente n'est confirmé qu'après réception d'un contrat dûment rempli et signé avec la mention « Bon pour accord ». Un acompte sera demandé lors de la réservation pour tout forfait ou séjour. Celui-ci s'élève à 25% du prix du séjour pour une arrivée à plus de 15 jours de la date de réservation. Pour les visites guidées, il n'est pas demandé d'acompte. Le solde devra être versé au plus tard 8 jours avant la date du séjour, sauf accord au préalable entre les 2 parties sous réserve du respect de l'article R211-6,10 du Code du Tourisme. En cas de réservation de dernière minute, soit moins de 15 jours avant la date d'arrivée, le prix total du séjour sera demandé à la réservation.

Article 5 – Pour les forfaits ou séjours, l'office de tourisme adressera au client, une fiche récapitulative des différents prestataires ainsi que leurs coordonnées et horaires des prestations.

Article 6 – Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures indiquées sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client s'engage à avertir l'Office de Tourisme et le ou les prestataires dont l'adresse et le numéro figurent sur le bon d'échange ou la fiche descriptive. Le rendez-vous est fixé par l'Office de Tourisme et est communiqué sur le contrat. Les prestations non-consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Tout retard de plus de 30 minutes entraîne la réduction du temps de visite, si inscrite au programme, à hauteur du retard. Selon les disponibilités du guide conférencier, la prestation sera majorée de 30,00 euros TTC par heure entamée.

Article 7 – Annulation du fait du client : Toute annulation totale ou partielle doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon, le cachet de la poste faisant foi. Est considérée comme une annulation partielle l'annulation par le client d'une partie de la prestation commandée et un nombre de participants inférieur au nombre prévu dans le contrat de réservation pour les visites guidées ou le nombre indiqué, au plus tard, 8 jours avant la date du séjour ou 15 jours avant pour voyages comportant au minimum une nuitée.

L'annulation émanant du client entraîne les retenues suivantes :
- Si l'annulation totale ou partielle intervient plus de 15 jours avant le début de la prestation : il sera retenu 25% du prix du séjour.

Annulation à moins de 2 jours avant le début du séjour : il sera retenu 90% du prix du séjour.

- En cas de non présentation du client ou annulation le jour de la prestation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 8 – Interruption et modification du séjour : En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le client ne peut modifier le programme prévu et doit respecter les modalités de prestations fournies. Si l'Office de Tourisme se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, comme prévu par l'article R211-9 du Code du Tourisme, sans préjudice des recours en réparation de dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par l'Office de Tourisme par courrier : soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat de la somme versée, soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations proposés par l'Office de Tourisme, un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé entre les deux parties.

Article 9 – Annulation exceptionnelle indépendante de la volonté et de la responsabilité de l'Office : En cas de problèmes inhérents à la sécurité des biens ou personne, de force majeure ou d'intempéries exceptionnelles, le client ne pourra exiger aucun remboursement. Cependant, un produit de substitution lui sera obligatoirement proposé, comme prévu par l'article R211-11 du Code du Tourisme.

Article 10 – Annulation du fait du vendeur : Toute annulation du voyage ou du séjour par l'Office de Tourisme, celle-ci informera le client notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. De même, le client se verra remboursé immédiatement et sans pénalité les sommes versées pour les prestations commandées, comme prévu par l'article R211-10 du Code du Tourisme. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par le client, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par l'Office de Tourisme.

Article 11 – Réclamation : Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Office de Tourisme dans les 7 jours qui suivent le séjour, la visite ou l'excursion, par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'Aisne. Un service de médiation vous sera proposé pour tout règlement des litiges à l'amiable par les services de l'A.P.S.T. à laquelle adhère l'office de tourisme du Pays de Laon.

Article 12 – Assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance à responsabilité civile et d'annulation. Par ailleurs, l'Office de Tourisme a souscrit une assurance auprès de la SMACL assurances sous le contrat n° M/95/902/R (141, avenue Salvador Allende - 79031 Niort), afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle qu'il peut encourir. L'Office de Tourisme attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes. En aucun cas, l'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objet appartenant aux clients ou aux participants.

Article 13 – Hébergements : Les heures d'arrivée et de départ sur le lieu d'hébergement sont indiquées sur la fiche détaillée remise au client comme indiqué dans l'article 5. Elles sont fixées par les conditions générales de vente propres au prestataire recevant le client. Le prix du package comprend la nuitée et le petit-déjeuner ou la demi-pension ou la pension complète, sauf indication contraire, pour le nombre de participants inscrits au contrat. Un supplément, appelé « supplément chambre individuelle » ou « supplément single » sera demandé dans le cas où un client occupe seul une chambre prévue pour 2 personnes.

Article 14 – Menus : Les menus proposés dans le descriptif sont donnés à titre indicatif et sont des menus types.

D'autres menus de qualité équivalente peuvent être proposés par le prestataire. Pour les groupes, le choix du menu doit être identique pour l'ensemble des participants sauf exception d'un régime ou d'une intolérance ainsi, d'autres menus de qualité équivalente peuvent être proposés par le prestataire. Il devra être communiqué à l'Office de Tourisme au minimum 15 jours avant la prestation afin de pouvoir être prise en compte par le restaurateur. Le menu comprend : apéritif, entrée, plat, dessert, ½ vin, café et eau sauf accord contraire.

Article 15 – Transport : Il n'est pas inclus dans le prix de vente. Il est à la charge du client. Sur demande, l'Office de Tourisme, pourra mettre en relation son client avec un prestataire concerné. Lors de déplacements à l'extérieur de Laon, le guide sera pris à Laon et redéposé à Laon, sauf accord contraire. Il faudra prévoir une place pour le guide.

Article 16 – Visites : Certaines visites comportent quelques difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Le client doit donc préciser la composante du groupe et leurs capacités.

Article 17 – Supplément visites : Nos programmes sont soumis aux jours et heures d'ouverture des sites. Un supplément sera demandé les dimanches, jours fériés ainsi que pour les visites en langue étrangère. De même, si le conférencier doit se rendre directement, par ses propres moyens, sur lieu de rendez-vous une indemnité kilométrique sera demandée ou calculée dans le prix indiqué.

Pour certaines visites, les clients sont invités à prévoir des chaussures et vêtements chauds appropriés à ce type de visite.

Article 18 – Prix et gratuits : Les prix comprennent exclusivement les prestations décrites dans les programmes, il est fixé de manière définitive au jour de la réservation et établi en euros. Les tarifs annoncés se comprennent toutes taxes comprises (TTC), en fonction des prestations souscrites, du nombre de participants et en cas d'hébergement du nombre de nuitées. Les prix présentés dans ce document ne comprennent pas les assurances facultatives, les dépenses à caractère personnel, le transport, les options ou suppléments. Les tarifs mentionnés dans cette brochure sont valables jusqu'au 31 décembre 2025. Ces prix pourraient être revus par l'Office de Tourisme, tant à la hausse qu'à la baisse, afin de tenir compte des variations qui peuvent survenir suite à une augmentation de taxes ou de redevances (notamment la taxe de séjour ou la taxe sur la valeur ajoutée) ou la décision d'un prestataire de revoir ses conditions en cours de saison. Le prix ne pourra être augmenté par l'Office de Tourisme au cours des 30 jours qui précéderont la date de commencement des activités réservées. La gratuité est systématiquement accordée à un conducteur de car pour les groupes, sauf indication contraire. Pour les accompagnateurs et les autres gratuits, se référer à chaque offre et au contrat.

Article 19 – Délai de rétractation : Conformément à l'article L.212-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation de 7 jours n'est pas applicable au contrat ayant pour objet la prestation de service d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs devant être fournis à une date déterminée.

Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon
Hôtel Dieu – Place du Parvis – 02000 LAON
Tél : 03.23.20.28.62
Régie à autonomie financière
SIRET : 20004349500049
CODE APE : 7990Z

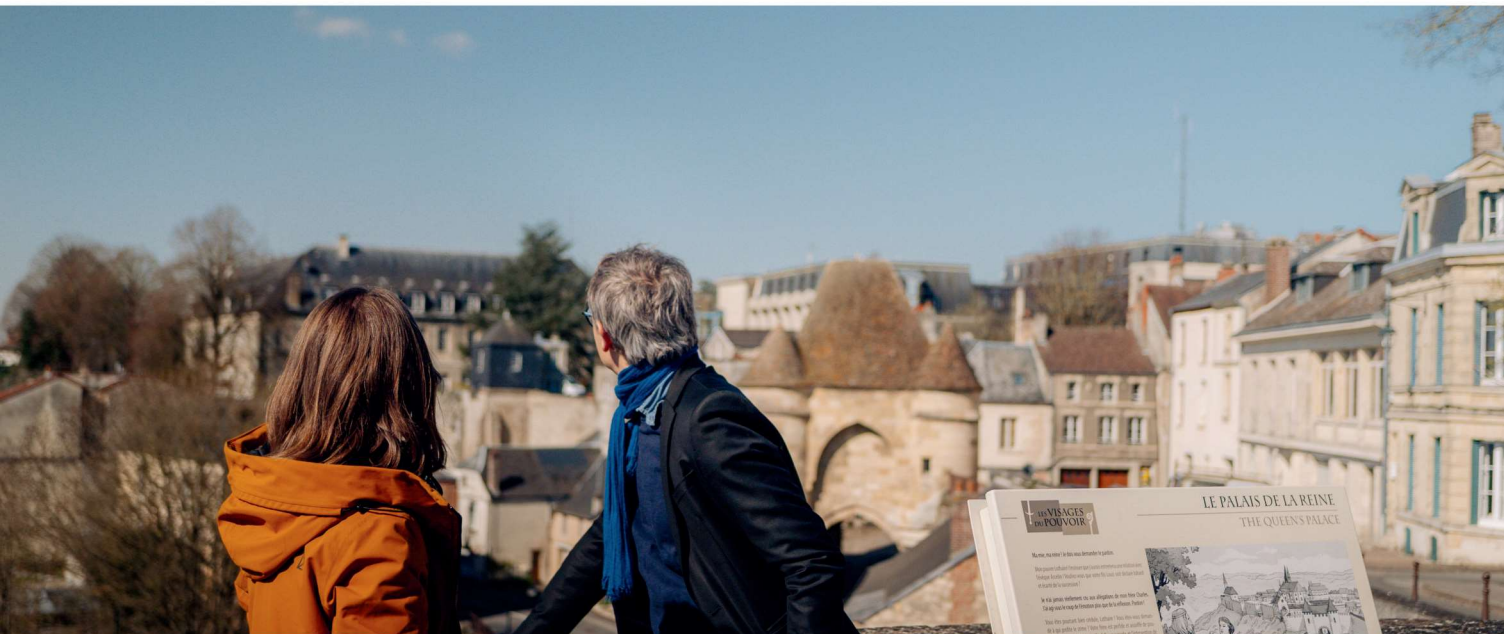
N° de registre des opérateurs de voyages et de séjours – Atout France : IM0021400001
Garantie financière : APST
Assurance : AREAS DOMMAGES, 47/49 rue de Miromesnil, 75008, Paris
Assurance responsabilité civile professionnelle des activités de services N°OR.205.020

Mise en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

L'Office de tourisme du Pays de Laon récolte diverses données personnelles dans le cadre de l'utilisation de formulaires liés à son activité commerciale et administrative.

Si vous souhaitez demander la modification de vos données, merci de faire votre demande soit par mail à : direction@tourisme-paysdelaon.com ou par écrit à l'Office de tourisme du Pays de Laon - Direction - Place du parvis Gautier de Mortagne - 02000 Laon

Crédits Photos : Jordan Beaufrère / Benjamin Teissedre / FX Dessierier-CD02 / B. Gouhoury-Agence Aisne Tourisme / Sylvain Prémont-Agence Aisne Tourisme / Anne-Sophie Flament-Agence Aisne Tourisme / Mathieu Farcy-Agence Aisne Tourisme / Horizon Bleu / Bourgeois Christelle / Compagnie Acaÿ / Chèvrerie de Bruyères / Randoway / Office de tourisme du Pays de Laon / TTW Production - Sites et Cités - D2 Coffee - Le Safran Axonais - Blanc Mont - Association Tribu / Note thanun, Christoph Nolte / Utilisation gratuite sous la licence Unsplash / Conseil départemental de l'Aisne / Musée des Temps Barbares de Marle / Stéphane Bedhome



RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LAON

Lise LEPAGE

Place du Parvis Gautier de Mortagne 02000 LAON

reservation@tourisme-paysdelaon.com

Tél : 03 23 21 85 71 – 03 23 20 28 62

